

Le vendredi 29 juin 2018, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE (à compter de son arrivée à 21h25), Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de son arrivée à 21h05), M. Patrice BOULAY, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI (jusqu'à son départ à 21h30), M. Faouzi BRIKH, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, Mme Véronique CHAINIAU, M. Allaoui HALIDI, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, Mme Muriel DALOUBEIX (à compter de son arrivée à 20h50), M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE (à compter de son arrivée à 20h50), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Représentés : M. Sori DEMBELE par M. Christian BALOSSA (jusqu'à 21h25), Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida TECHTACH (jusqu'à 21h05), M. Barthélémy AGONHOUMEY par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Jeannette M'BANI par Mme Teresa EVERARD (à compter de 21h30), Mme Mariam CISSE par Mme Lydia JEAN, Mme Réjane PRESTAIL par M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN par Mme Laetitia KILINC, M. Michel DUFROS par Mme Nicole JOANNES

Absents excusés : Mme Muriel DALOUBEIX (jusqu'à son arrivée à 20h50), M. Mamadou KONATE (jusqu'à son arrivée à 20h50)

Absents : Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Rosa MACEIRA est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 14 mai 2018 et le 17 juin 2018, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 11 - Décision de préemption : 2 - Demande de subvention à l'Etat : 9 - Représentation en justice : 1 -- Louage de chose /Mise à disposition de locaux : 1(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Finances

Décision Modificative n°1 - Budget Principal de la Ville - Exercice 2018

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Budget Principal de la Ville – 2018, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Principal de la Ville - 2018, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 25 842 685,50 € au lieu de 25 963 480,85 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 900	- 639 000,00 €	- 375 000,00 €
Chapitre 903	11 000,00 €	
Chapitre 904	66 245,00 €	
Chapitre 906	20 000,00 €	
Chapitre 907	- 13 495,06 €	
Chapitre 908	- 330 033,40 €	- 515 793,24 €
Chapitre 910	764 488,11 €	764 488,11 €
Chapitre 912		120 350,70 €
Chapitre 914		- 33 098,00 €
Chapitre 919		- 81 742,92 €
Total général	- 120 795,35 €	- 120 795,35 €

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 42 122 853,01 € au lieu de 41 856 100,33 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 920	118 800,00 €	50 540,54 €
Chapitre 923	52 690,00 €	
Chapitre 924	112 800,00 €	
Chapitre 925	- 2 941,00 €	

Chapitre 926		200,00 €
Chapitre 927	61 400,00 €	8 000,00 €
Chapitre 928	38 844,60 €	168 593,24 €
Chapitre 929		66 024,00 €
Chapitre 932		- 90 734,10 €
Chapitre 933		64 129,00 €
Chapitre 934	- 33 098,00 €	
Chapitre 939	- 81 742,92 €	
Total général	266 752,68 €	266 752,68 €

Soit, une balance générale de : 67 965 538,51 € au lieu de 67 819 581,18 € (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Décision Modificative n°1 - Budget Annexe de l'Assainissement - Exercice 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Annexe de l'Assainissement – 2018, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Assainissement – 2018, annexée à la présente délibération.

PRECISE que la décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Assainissement - 2018 permet notamment de réaliser des virements de chapitre à chapitre.

Les mouvements par chapitre au sein de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 10		6 415,15 €
Chapitre 13		53 257,00 €
Chapitre 16	60 457,00 €	
Chapitre 21	-784,85 €	

ARRETE la balance générale, en recettes et en dépenses, à 2 558 188,13 € :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	1 430 150,50 €	1 128 037,63 €	2 558 188,13 €
Recettes	1 430 150,50 €	1 128 037,63 €	2 558 188,13 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Approbation du rapport d'utilisation de la dotation 2017 du FSRIF

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2531-16,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

ADOPTE le rapport présenté par M. le Maire sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2017. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Muriel DALOUBEIX et M. Mamadou KONATE arrivent en séance à 20h50.

6/ Finances

Application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1er janvier 2019

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les dispositions des articles L 2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2008, 27 juin 2014, 26 juin 2015 et 30 juin 2017 relatives à l'application de la taxe locale de publicité extérieure,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

FIXE, à compter du 1er janvier 2019, le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure, pour les dispositifs publicitaires à 20,80 € et pour les enseignes de la manière suivante :

- enseigne de 0 à 7 m² : exonération de plein droit,

- enseigne de 7 à 12 m² : 15,68 € / m²,

- enseigne de 12 à 50 m² : 31,37 € / m²,

- enseigne supérieure à 50 m² : 62,51 € / m². (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Culture

Autorisation de signature - Avenant 2018 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2017-2019) entre ACTA, le Conseil Départemental et la Commune de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant 2018 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2017-2019) entre ACTA, le Conseil Départemental et la Commune de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Culture

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant : programmation culturelle de Villiers-le-Bel - projets de l'année 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise d'un montant de 30 000 € pour la programmation culturelle 2018 de l'espace Marcel Pagnol – Maison Jacques Brel et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Politique de la ville

Demande de subventions à l'Etat/CGET dans le cadre du Contrat de Ville 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE les subventions accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du contrat de ville, conformément au tableau joint à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Politique de la ville

Demande de subvention à l'Etat - Dispositif Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) - 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat, d'un montant total de 3 000 euros, dans le cadre du dispositif MILDECA pour l'action suivante :

- Intitulé de l'action : « Prévention des risques liés à l'usage de la chicha (tabac, alcool, et autres psychotropes par extension), développement des compétences psychosociales».

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Politique de la ville

Demande de subvention 2018 à l'Etat dans le cadre du programme 104 des actions œuvrant en faveur de l'intégration et de l'accès à la nationalité française pour le projet : Ateliers Sociolinguistiques

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Sport-Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat, pour le projet communal : Ateliers Sociolinguistiques 2018, dans le cadre des actions œuvrant en faveur de l'intégration et de l'accès à la nationalité française, d'un montant total de 25 000 euros, conformément à la fiche action jointe à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention afférente auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Politique de la ville

Demande de subvention à l'Etat/CGET - Dispositif Ville Vie Vacances (VVV) 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant total de 8 500 euros dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV) conformément au tableau joint à la présente délibération et à signer tous les documents afférents à cette demande subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Patrice BOULAY ne prend pas part au vote)

13/ Politique de la ville

Attribution de subventions Politique de la Ville 2018 (Contrat de ville), aux associations communales, au titre de l'appel à projets ' Valeurs de la République et Citoyenneté '

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Sport-Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018.

AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 5 500 euros, aux associations pour les actions communales réalisées dans le cadre de la programmation 2018 du Contrat de ville, au titre de l'appel à projets « Valeurs de la République et Citoyenneté », conformément au tableau ci-joint. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Vie des quartiers

Attribution de subventions - Fonds de participation des habitants 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis favorables de la Commission du Fonds de Participation des Habitants réunie le 4 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

OCTROIE une aide d'un montant total de 2 300 euros pour les projets suivants :

- Une aide de 800 euros au projet « Villiers fait sa rentrée » dont le porteur est Madame Assmaa BOUTALEB,
- Une aide de 500 euros au projet « pique-nique de l'association APAV » dont le porteur est l'association APAV représentée par Monsieur Felguerre PAUL,
- Une aide de 1 000 euros au projet « concert » dont le porteur est l'association All Black Music représentée par Madame Clevel MANCKASSA. (Rapporteur : M. Patrice BOULAY)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Prévention

Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 14 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 13 000 euros auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour les actions « Les Chantiers éducatifs » portée par la Mission Jeunesse et « Des rixes à la vidéo : prévention par le numérique des phénomènes de bandes / rixes » portée par le Service prévention/médiation.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Prévention

Autorisation de signature - Convention de prestations de services entre la CARPF et les communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE les termes de la convention de prestations de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les communes de Sarcelles, Arnouville, Garges-lès-Gonesse. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 21h05 (fin du pouvoir donné par Mme Carmen BOGHOSSIAN à Mme Djida TECHTACH).

17/ Prévention

Autorisation de signature de l'accord cadre relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, l'installation et la maintenance de vidéoprotection, dans le cadre du groupement de commandes entre la CARPF et les communes membres

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment l'article 28,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du coordonnateur (la CARPF) du 12 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord cadre à intervenir au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, l'installation et la maintenance de vidéoprotection, dans le cadre du groupement de commandes entre la CARPF (Communauté d'agglomération Roissy Pays de France) et les communes membres, avec la société TPF Ingénierie, sise 3 rue de la Renaissance, centre des affaires, bâtiment B, 92160 ANTONY, sous la forme d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Sur proposition de M. le MAIRE, le Conseil Municipal étudie le point 19 avant le point 18 de l'ordre du jour.

19/ Petite Enfance

Approbation des nouveaux règlements intérieurs des structures de la Petite Enfance

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets des nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite Enfance,

ADOpte les nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite Enfance qui abrogent et remplacent ceux adoptés en séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017 concernant l'ensemble des structures d'accueil de la Petite Enfance de la Ville (crèches collectives, haltes jeux et accueil familial). (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Restauration

Autorisation de signature - Convention de prestations de restauration avec le SESSAD

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention de prestations restauration à passer avec le SESSAD,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE les termes de la convention relative au soutien apporté par la ville dans la fourniture de prestations de restauration au SESSAD.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec le SESSAD.(Rapporteur :Mme Carmen BOGHOSSIAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Sur proposition de M. le MAIRE, le Conseil Municipal étudie les points 22 à 30 avant les points 20 et 21 de l'ordre du jour.

22/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché d'assurances Responsabilité Civile - Avenant n°1

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2016, "Autorisation de signature - Marché d'assurances"
VU la proposition d'avenant n°1 (0003) à passer avec la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 Niort Cedex 9,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°1 au marché d'assurances Responsabilité Civile et à signer les documents afférents avec la SMACL assurances.(Rapporteur :Mme Michèle RANVIER)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de chauffage

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 et du 26 juin 2015 relatives au marché d'exploitation des installations de chauffage,
VU la décision du Maire n°326/2016 du 29 novembre 2016 relative à l'avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations de chauffage,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment son article 188,
VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 20,
VU la proposition d'avenant n° 3 au marché d'exploitation des installations de chauffage de type MTI, CP & PF (P1, P2 et P3),
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 3 au marché d'exploitation des installations de chauffage de type MTI, CP & PF (P1, P2 et P3) et à signer les documents afférents avec la société ENGIE COFELY. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres des 22 mai et 12 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide, avec la société ELRES, sise, Tour Egée, 11 allée de l'Arche, 92032 Paris La Défense Cedex.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Marché alimentation

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres des 22 mai et 12 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre alimentation comme suit :

N° lot	Description	Titulaire
1	Beurres, fromages, laitages, œufs, ovo produits et produits assimilés	La Normandie à Paris Zone Industrielle de la Poudrette 36 Allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-Sous-Bois
2	Surgelés	SYSCO France 6/8 rue Jean Antoine de Baïf 75013 Paris

3	Épicerie, boissons alcoolisées et boissons non alcoolisées	CERCLE VERT 54 rue Saint Roch 95260 Beaumont sur Oise
4	Sandwichs	ESPRI Restauration ZI de Beaufeu CS 30018 72210 Roëze sur Sarthe

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Réalisation de plans topographiques, et prestations foncières et actes administratifs

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres des 22 mai et 12 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre de réalisation de plans topographiques, prestations foncières et actes administratifs comme suit :

N° lot	Description	Titulaire
1	Réalisation de Plans topographiques	GEOFIT EXPERT 1 route de Gachet- CS 90711 44307 Nantes Cedex 3
2	Prestations foncières et actes administratifs	ATGT GEOMETRE EXPERT 34-36 avenue Louis Aragon 93000 Bobigny

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ *Délégation de service public*

Marché forain de la ville - Rapport annuel 2017

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

28/ *Conseil Municipal*

Indemnités de fonction des élus locaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2014 portant indemnités de fonction des élus,

DECIDE de maintenir la majoration de surclassement démographique pour les Communes ayant été attributaires de la dotation de solidarité urbaine au cours des exercices précédents.

DECIDE que les indemnités de fonction aux élus municipaux sont fixées de la façon suivante :

Noms et prénoms	Fonction	% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique
MARSAC Jean-Louis	Maire	84,178 %
TECHTACH El Djida	1 ^{er} Adjoint au maire	27,044 %
MAQUIN Maurice	2 ^{ème} Adjoint au maire	37,1488 %
JOARY Sylvie	3 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
DEMBELE Sori	4 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
MACEIRA Rosa	5 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
AUGUSTE Daniel	6 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
JEAN Lydia	7 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
BONNARD Maurice	8 ^{ème} Adjoint au maire	37,1488 %
EVERARD Teresa	9 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
BALOSSA Christian	10 ^{ème} Adjoint au maire	27,044 %
BOGHOSSIAN Carmen	11 ^{ème} Adjoint au maire de Quartier	27,044 %
AGONHOUMEY Barthélémy	12 ^{ème} Adjoint au maire de Quartier	27,044 %
BOULAY Patrice	13 ^{ème} Adjoint au maire de Quartier	27,044 %
KILINC Laetitia	Conseiller municipal délégué	12,37 %
RANVIER Michèle	Conseiller municipal délégué	12,37 %
RAJA Mohammad Jamil	Conseiller municipal délégué	12,37 %
M'BANI Jeannette	Conseiller municipal délégué	12,37 %
BRIKH Faouzi	Conseiller municipal délégué	12,37 %
CISSE Mariam	Conseiller municipal délégué	12,37 %
EDART Léon	Conseiller municipal délégué	12,37 %

DECIDE d'autoriser, dans ces limites le versement de ces indemnités à compter du 8 juillet 2018,

DECIDE d'appliquer la majoration au montant des indemnités effectivement alloué, au titre de la commune siège du bureau centralisateur du canton,

DTT que la présente délibération abroge et remplace à la date mentionnée ci-dessus la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2014 portant indemnités de fonction des élus,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes nécessaires au versement des indemnités,

DIT que ces indemnités suivront l'évolution du traitement de la fonction publique. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Personnel

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU les délibérations du Conseil Municipal instaurant le régime indemnitaire en date du 26 juin 2001, 10 mars 2006, 9 février 2007 et 15 novembre 2007,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique en date du 29 mai 2018,

DECIDE d'instaurer les dispositions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) proposées ci-dessus.

DIT que l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise sera appliquée dans les conditions susvisées pour les cadres d'emplois des administrateurs, des attachés, des rédacteurs, des adjoints administratifs, des agents de maîtrise, des adjoints techniques, des conseillers socio-éducatifs, des assistants socio-éducatifs, des agents sociaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des éducateurs des activités physiques et sportives et opérateurs des activités physiques et sportives, des animateurs, des adjoints d'animation et des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

DIT qu'au regard des marges de manœuvre budgétaire et des modalités de mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA), il ne sera pas procédé pour le moment au versement du CIA.

DIT que ce régime indemnitaire entrera en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire.

DIT que la présente délibération complète les délibérations susvisées relatives au régime indemnitaire.

DIT que les délibérations relatives au régime indemnitaire susvisées continuent de s'appliquer pour les cadres

d'emplois à ce jour exclus ou non encore bénéficiaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

RAPPELLE que M. le Maire fixera par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composant du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et les montants correspondants.

DECIDE d'inscrire au budget, les crédits relatifs audit régime indemnitaire. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Sori DEMBELE arrive en séance à 21h25 (fin du pouvoir donné par M. Sori DEMBELE à M. Christian BALOSSA).

30/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

APPROUVE la création d'un poste de technicien à temps complet, relevant de la filière technique et de la catégorie hiérarchique B de « Responsable du pôle technique du service Restauration».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur au moins d'un niveau IV ou justifier d'une expérience similaire réussie.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des techniciens territoriaux.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Le Conseil Municipal étudie désormais les points 20 et 21 de l'ordre du jour.

Mme Jeannette M'BANI quitte la séance à 21h30 et donne pouvoir à Mme Teresa EVERARD.

20/ Enfance

Organisation de la semaine scolaire (à compter de la rentrée scolaire 2018-2019)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans

les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1er février 2013 relative à la réforme des rythmes scolaires et à son application à la rentrée scolaire 2013,

VU les avis des Conseils d'école en date des 9, 10, 11, 12, 15, 16, 18 et 25 janvier 2018, relatifs au retour à la semaine de 4 jours,

VU la consultation sous forme de questionnaire adressée aux enseignants, aux parents et aux animateurs/intervenants, relative aux rythmes scolaires,

APPROUVE le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit le 3 septembre 2018,

APPROUVE les horaires journaliers des écoles à compter de cette date, soit de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une dérogation à la semaine de 9 demi-journées et à demander un retour à la semaine de 4 jours. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Enfance

Adoption du nouveau règlement intérieur des activités périscolaires (applicable à compter de la rentrée 2018)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur des activités périscolaires annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

ADOPTE le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une application à compter du 3 septembre 2018.

ABROGE en conséquence à compter du 3 septembre 2018, le précédent règlement intérieur des activités périscolaires adopté en séance du Conseil Municipal du 23 mai 2017. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Travaux

Acceptation de l'offre de concours proposée par la société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT) pour la réalisation de travaux de sécurisation et de réaménagement de parcelles situées sur le site du Mont Griffard

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'offre de concours proposée par la société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT), consistant en la réalisation de travaux de sécurisation et de réaménagement en un parc de parcelles situées sur le site du Mont Griffard,

ACCEPTE l'offre de concours proposée par la société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT) consistant en la réalisation de travaux de sécurisation et de réaménagement en un parc de parcelles situées sur le site du Mont Griffard.

APPROUVE les termes de la convention d'offre de concours afférente telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ladite convention avec la société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX (ECT) et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ainsi que tous les documents afférents. (Rapporteur : M. Léon EDART)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Nouvelles technologies

Autorisation de signature - Convention de fourniture mutualisée de solutions de télécommunications entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Roissy Porte de France n°2014/082 du 22 mai 2014 autorisant le Président à signer la convention à durée indéterminée, entre la Communauté d'agglomération et les Communes qui le souhaitent ; ladite convention a pour but de définir les conditions techniques, financières et juridiques de fourniture de solutions de communication, toutes les communes pouvant adhérer par ce biais à une solution mutualisée concernant la téléphonie,

VU la proposition tarifaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en remplacement de nos abonnements actuels,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de fourniture mutualisée de solutions de télécommunications entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de Villiers-le-Bel, pour une durée d'un an renouvelable tacitement sauf dénonciation par simple courrier de la commune un mois avant son échéance et après acquittement de l'ensemble des factures dues, à compter du 1er janvier 2019, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à souscrire à de nouveaux abonnements et commander de nouveaux matériels. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Nouvelles technologies

Adhésion à la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la commune

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

CONSIDERANT la proposition du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île de France et son courrier en date du 9 mai 2018,

APPROUVE l'adhésion de la commune à la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du RGPD,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du RGPD telle qu'elle figure en annexe de la présente

délibération. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de quartier Salvador Allende, la Crèche "les Marmousets" et la PMI - Autorisation d'engagement d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les lots 3 et 8 et autorisation de signature du marché

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-21-1,

VU la convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 66-2e alinéa, 67 et 98,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 13 février 2018,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 7 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018 relative à l'autorisation d'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert et autorisation de signature du marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche ' les Marmousets ' et la PMI,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2018,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à relancer les lots 3 (charpente bois – étanchéité – couverture – bardage) et 8 (chauffage – ventilation – plomberie) selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable comme le permet les dispositions de l'article 30 I 2° du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la maison de quartier S.Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI à hauteur de l'enveloppe maximum réactualisée de 3 700 000 € HT soit 4 440 000 € TTC, pour l'ensemble des lots dudit marché de travaux.(Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

35/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Opération Maison de quartier Salvador Allende

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende dans le quartier de la Cerisaie/Derrière-les-Murs de Monseigneur et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention.(Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

36/ Gestion urbaine de proximité

Autorisation de signature de la convention de gestion urbaine de proximité - quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur/la Cerisaie (2018-2020)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU la convention de gestion urbaine de proximité pour les années 2011-2014,

VU le protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain signé le 8 juin 2017,

VU le projet de convention de gestion urbaine de proximité du quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur /la Cerisaie pour les années 2018-2020,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2018,

APPROUVE les termes de la convention de gestion urbaine de proximité du quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur /la Cerisaie pour les années 2018-2020.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de gestion urbaine de proximité du quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur /la Cerisaie pour les années 2018-2020 avec l'Etat, représenté par M. le Préfet du Val d'Oise, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, OSICA, Immobilière 3F, EFIDIS, Val d'Oise Habitat, et le SIGIDURS ainsi que tous les documents afférents. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

37/ Agenda 21

Avis de la commune pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur son territoire

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code des Transports, notamment son article L. 1241-1,

VU le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la commune de Villiers-le-Bel de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France,

DONNE son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Commune de Villiers-le-Bel.

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

38/ Agenda 21

Autorisation de signature - Charte Départementale du Développement Durable du Val d'Oise

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

VU la charte des villes européennes pour la durabilité, charte d'Aalborg du 27 mai 1994,

VU la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du Développement durable de Johannesburg de septembre 2002,
VU la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999,
VU la loi n° 2000-1208 relative à la « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000,
VU la loi n°99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999,
VU la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002,
VU la loi n°2003-590 relative à l'urbanisme et à l'habitat du 02 juillet 2003,
VU la Charte de l'Environnement adoptée le 28 février 2005 et annexée à la Constitution française,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement, et notamment l'article L 110-1,
VU la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'écologie et du développement aux Préfets de Régions et des Départements relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appels à reconnaissance de tels projets,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016 portant adoption de l'AGENDA 21 de Villiers-le-Bel,
VU la délibération du Conseil départemental du 19 mai 2017 relative à l'approbation des objectifs et du contenu de la Charte du développement durable du Val d'Oise,
VU le courrier du 25 juillet 2017 transmis à la commune de Villiers-le-Bel par le Conseil départemental du Val d'Oise,
VU la Charte du développement durable du Val d'Oise, ci-annexée,
VU l'avis du Comité Agenda 21 du jeudi 8 mars 2018,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2018,

CONSIDERANT que la Charte du développement durable a été approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental,

CONSIDERANT que la Charte du développement durable du Val d'Oise inscrit des dispositions précises et adaptées au territoire du Val d'Oise pour répondre aux cinq grands objectifs du développement durable,

CONSIDERANT que la signature de la Charte du développement durable du Val d'Oise est la première étape d'une approche globale pour la promotion du développement durable à l'échelle du territoire départemental, dans laquelle la commune de Villiers-le-Bel souhaite s'inscrire,

CONSIDERANT que la signature de la Charte du développement durable du Val d'Oise permettra, dans un second temps, à la commune de Villiers-le-Bel de bénéficier d'une labellisation pour des actions dites « exemplaires » en matière de développement durable, menées à l'échelle de son territoire,

CONSIDERANT que la commune de Villiers-le-Bel s'est inscrite dans une démarche de Développement Durable à long terme et que ce type d'initiative et de soutien représente une perspective qu'elle juge intéressante et positive,

APPROUVE la Charte du développement durable du Val d'Oise telle qu'elle est annexée à la présente.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer la Charte du développement durable du Val d'Oise.

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président du Conseil Départemental du Val d'Oise. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

39/ Urbanisme

Autorisation de signature - Protocole d'accord relatif à la prise d'initiative de l'opération d'aménagement du site de l'hôpital Adélaïde Hautval entre la Commune de Villiers-le-Bel et Grand

Paris Aménagement

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 février 2018,

VU l'étude flash réalisée par Grand Paris Aménagement en septembre 2017,

VU le courrier du Maire en date du 28 janvier 2018 acceptant la prise d'initiative de Grand Paris Aménagement et rappelant les attendus de l'opération d'aménagement du site de l'hôpital Adélaïde Hautval,

VU la décision du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement en date du 12 mars 2018

l'autorisant à prendre l'initiative d'une opération d'aménagement sur le site de l'hôpital Adélaïde Hautval à Villiers-le-Bel, et pour ce faire, poursuivre les études opérationnelles devant assurer la faisabilité de l'opération,

VU le projet de protocole d'accord relatif à la prise d'initiative de l'opération d'aménagement du site de l'hôpital Adélaïde Hautval entre la commune de Villiers-le-Bel et Grand Paris Aménagement,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2018,

APPROUVE les termes du protocole d'accord relatif à la prise d'initiative de l'opération d'aménagement du site de l'hôpital Adélaïde Hautval entre la commune de Villiers-le-Bel et Grand Paris Aménagement.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ledit protocole tel qu'il est joint à la présente délibération ainsi que ses annexes avec l'établissement Grand Paris Aménagement.

PRECISE que ce protocole sera suivi d'une convention de gouvernance pour la mise en œuvre de l'opération. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

40/ Urbanisme

Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société ICADE PROMOTION dans le cadre du projet de construction d'une opération de logements et de plateforme multiservices pour personnes âgées dépendantes

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et L 332-11-4,

VU le Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 février 2018,

VU le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

DECIDE d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Commune de Villiers-le-Bel et la Société Icade Promotion sur le secteur dit "Chemin de Montmorency",

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial et à assurer tout acte à intervenir à cet effet,

PRECISE qu'en application de l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions qui seront édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement

pendant un délai de dix ans à compter de l'affichage en Mairie de la mention de la signature de la convention. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

41/ Foncier

Désaffectation et déclassement du domaine public - Partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux places de stationnement et leurs abords

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le dossier d'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 11 juin 2018,

CONSTATE la désaffectation d'une partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux 21 places de stationnement et leurs abords,

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux places de stationnement et leurs abords, partie de la parcelle cadastrée AT 840, pour une superficie d'environ 536 m²,

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes ou documents à intervenir dans cette affaire. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel LAURENT DUCROQ ne prend pas part au vote)

42/ Foncier

Cession des places de stationnement et leurs abords sises rue le Paviot à la copropriété ' Les Sorbiers '

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'une partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux 21 places de stationnement et leurs abords,

VU l'avis du service du Domaine en date du 13 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 juin 2018,

DECIDE de céder, à l'euro symbolique, une partie de l'emprise de la rue le Paviot correspondant aux 21 places de stationnement et leurs abords - partie de la parcelle cadastrée AT 840 pour une superficie d'environ 536 m², au profit de la copropriété de l'ensemble immobilier « Les Sorbiers »,

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes ou documents à intervenir dans cette cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel LAURENT DUCROQ ne prend pas part au vote)

43/ Syndicats intercommunaux

Syndicat intercommunal d'assainissement autonome - Demande de retrait d'adhésion

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 2013 portant adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (S.I.A.A),

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2018,

APPROUVE la demande de retrait de la Commune de Villiers-le-Bel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



- 6 JUIL. 2018

